

## **4SECURITY GROUP**

Société à responsabilité limitée

Capital social : 8 000 Euros

Siège social : 29-31 Rue des Entrepreneurs

78420 Carrières-sur-Seine

RCS VERSAILLES : 884 853 177

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 Octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 15 Octobre à dix heures,

L'associés de la Société à responsabilité limitée "**4SECURITY GROUP**" au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social à Carrières-sur-Seine, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence comportant les mentions prévues à l'article 42 du décret du 23 mars 1967, laquelle a été signée par les associés à leur entrée en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 500 parts, l'Assemblée peut valablement délibérer.

A la demande des associés, l'assemblée est présidée par **MEDJA EBALLE Alain**, gérant.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### **ORDRE DU JOUR**

Rapport de la Gérance,

Questions diverses.

- Transfert du siège social et mise à jour des Statuts en conséquence

Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée:

Le rapport de la gérance,

Le texte du projet de résolutions soumis à l'assemblée,

En un mot, tous les documents qui, conformément à la Loi doivent être tenus à la disposition des Associés ou adressés à ceux - ci s'ils en ont fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gérance

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant 'plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée approuve le transfert du siège social à compter de ce 15 Octobre 2025 à l'adresse suivante :

**1 rue Lord Byron, 75008 Paris**

L'article 4 des Statuts est mis à jour comme suit :

#### **« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est fixé :

**1 rue Lord Byron, 75008 Paris**

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département limitrophe par décision du président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des actionnaires.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prévues par la Loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à onze heures trente.*

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et tous les associés présents ou leur mandataire.*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing through it.

